

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2025

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

Absents excusés :

M. Éric BAZET pouvoir M. Thomas LEPILLER
Mme Monique CATON pouvoir Mme LEPILLER
Absents : M. Antonio ALVES HELENO, Philippe PETIT
Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du P.V. du 22 avril 2025,
- 2) Représentation gouvernance de la communauté de communes du Vexin, normand à compter de mars 2026 (Délib.),
- 3) Devis fourniture et pose d'un panneau stop, marquage au sol au Carrefour de la RD 146 et du Chemin de l'Epte (Délib.),
- 4) Devis fourniture et pose d'un miroir au Carrefour rue de l'église (Délib.),
- 5) Devis fourniture et pose de panneaux entrée de commune (Délib.),
- 6) Compétence eau potable et assainissement collectif communauté de communes du Vexin Normand (information)
- 7) Siège-Redevance d'occupation du domaine public pour l'électricité (Délib.),
- 8) Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des situations, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (Délib.),
- 9) Questions orales.

1) Approbation du P.V. du 22 avril 2025,

Le PROCES VERBAL du 22 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Représentation gouvernance de la communauté de communes du Vexin, normand à compter de mars 2026 (Délib.),

Il est proposé au Conseil MUNICIPAL de la commune de GUERNY :

- De valider la représentation de droit commun à compter de mars 2026 sur la Communauté de communes du Vexin Normand à savoir 69 élus titulaires et 35 suppléants (pour 35 communes) et répartie comme suit par commune et selon le tableau annexé :
-

- 1 siège titulaire pour 35 communes (et donc 1 siège suppléant obligatoire) ;
 - 2 sièges pour Neaufles Saint Martin ;
 - 3 sièges pour Bézu Saint Eloi ;
 - 6 sièges pour Etrépagny ;
 - 23 sièges pour Gisors.
- D'en informer la Communauté de communes et les services de la Préfecture.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants l'ensemble des propositions

3) Devis fourniture et pose d'un panneau stop, marquage au sol au Carrefour de la RD 146 et du Chemin de l'Epte (Délib.),

Madame le maire présente au conseil le devis de la société KELIAS qui fait partie du panel des fournisseurs de la communauté de communes du Vexin Normand.

Le devis comprend la pose : d'un panneau STOP, d'un panneau cédez le passage, d'un panneau STOP à 50m, d'un panneau temporaire de changement de priorité, du marquage d'une bande STOP juste avant le passage pour piétons ; pour un montant de 1 099,48 € HT et 1 319,38 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société KELIAS

4) Devis fourniture et pose d'un miroir au Carrefour rue de l'église (Délib.),
Madame le maire présente au conseil le devis de la société KELIAS.

Le devis comprend la pose d'un miroir d'une dimension de 80 cm sur 60 cm, pour un montant de 1 217 € HT et 1 460 € TTC

Le conseil est d'accord sur le principe mais souhaite attendre un nouvel appel d'offre de la Communauté de commune du Vexin Normand qui homologuera un nouveau fournisseur.

5) Devis fourniture et pose de panneaux entrée de commune (Délib.),

Madame le maire présente au conseil le devis de la société KELIAS.

Le devis comprend la pose de 3 panneaux directionnels pour un montant de 1 348,12 € HT et 1 617,74 € TTC.

Au vu du devis le conseil municipal souhaite différer l'investissement.

6) Compétence eau potable et assainissement collectif communauté de communes du Vexin Normand (information)

Madame le maire informe le conseil communautaire a retenu la suggestion du Comité de Pilotage concernant la compétence « eau potable et assainissement collectif » et a été décidé de **maintenir cette compétence au niveau des communes** à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette orientation a été rendue possible par la loi n°2025-327 du 11 avril 2025.

7) Siège-Redevance d'occupation du domaine public pour l'électricité (Délib.),

8) Madame le Maire informe le conseil :

-que la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (RODPP), est mise en place le 25 mars 2015 par le Décret 2015-334, pour un montant en 2025 de **48 €** au profit de la commune.

-que la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est versée chaque année aux communes., pour un montant pour l'année 2025 de **241 €** au profit de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants l'encaissement de ces deux montants.

9) Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (Délib.),

Le projet relatif à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnelle RIFSEEP., avait été présenté à la réunion du conseil du 22 avril 2025. Le Comité Adhoc du Centre de Gestion 27 ayant approuvé ce projet, le conseil adopte à l'unanimité des votants les conditions de mise en œuvre du régime indemnitaire IFSE à compter du 1er juin 2025 pour Mme HAMIER

Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette mise en place et son application.

10) Questions orales.

Madame le maire informe que par décision notifiée le 30 juin 2025, le **Tribunal Administratif de ROUEN a rejeté la requête présentée le 23 avril 2024 par M. BRASSEUR** en vue d'annuler pour excès de pouvoir, l'arrêté du 1er septembre 2023 par lequel le maire de la commune de Guerny l'a placé en disponibilité

d'office pour raison d'inaptitude totale et définitive du 1er juillet 2023 au 6 janvier 2024 et d'enjoindre la commune de Guerny de reconstituer sa carrière depuis le 7 janvier 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h 06mn.